

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

EFS
Établissement français du sang

**Décision n° N 2020-06 du 27 février 2020 portant fin de fonction
à l'Établissement français du sang**

NOR : SSAK2030096S

Le président de l'Établissement français du sang,
Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 1222-8 ;
Vu le décret du 16 octobre 2017 portant nomination du président de l'Établissement français du sang ;
Vu la décision n° N 2017-43 du 18 décembre 2017 du président de l'Établissement français du sang renouvelant M. Hervé RENARD dans ses fonctions de directeur de l'établissement de transfusion sanguine La Réunion – Océan indien,

Décide :

Article 1^{er}

Il est mis fin aux fonctions de directeur de l'établissement de transfusion sanguine La Réunion - Océan indien exercées par M. Hervé RENARD au 28 février 2020.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 27 février 2020.

Le président de l'Établissement français du sang,
FRANÇOIS TOUJAS